



**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil de l'École Doctorale SJPEG  
du vendredi 10 décembre 2021**

**Etaient présents :**

- Directeur de l'École Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CECCHI, Pauline COLIN, Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, Jean-Philippe LHERNOULD, Catherine MENABÉ, Aurélie ROUYER, Jochen SOHNLE, Anne STEVENOT, Sarah VAN DRIESSCHE
- Membre invité : Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA

**Etaient excusés :**

- Membres du Conseil : Lucie CLUZEL-METAYER, Thierry COLIN, Yamina FOURNEYRON, Sophie HARNAY, Sophie NIVOIX, Anne REGNARD,
- Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-présidente en charge de la Stratégie doctorale, Olivier CACHARD, Directeur du Pôle scientifique SJPEG, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

Etait également présent Daniel Joël ELANGA MENDOGO, représentant suppléant des doctorants du laboratoire BETA

**Relevé des décisions**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 22 octobre 2021**

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 22 octobre 2021.

**2. Dossiers individuels / Dérogation d'inscription**

DELIGNY Marion : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse

BUCKI Elaine : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse

ATCHO Flora : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7<sup>ème</sup> année de thèse

OVECHKINA Viktoriia : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse

### **3. Dossiers individuels / Dérogation de Master 2**

Mme Paola EL GEMAYEL : avis favorable à la majorité (une abstention) pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Mme Sanaé OKACHA : report de la décision à la prochaine réunion du Conseil.

Mme Danielle BURKHARD : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

## **A. Informations de la direction de l'ED**

### **➤ Retour sur la rentrée de l'ED et les 12èmes rencontres des doctorants**

Ces deux manifestations ont eu lieu le lundi 22 novembre 2021 à la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que 28 doctorants et 4 directeurs de thèse dont le directeur adjoint du BETA, étaient présents à la réunion de rentrée.

Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'à l'issue de la réunion de rentrée, les Prix de thèse Elinor ÖSTROM 2020 et 2021 ont été remis aux deux lauréats, en présence du directeur du Pôle scientifique et de Samuel Ferey (directeur de thèse d'un lauréat).

Les 12<sup>ème</sup> Rencontres des doctorants ont eu lieu l'après-midi sur le thème « *le doctorant face aux défis de demain* » et 28 doctorants y étaient présents. Lors de ces rencontres, 10 doctorants ont communiqué et le prix de la meilleure oratrice a été décerné à Pauline Colin, doctorante en sciences de gestion.

Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'un cocktail déjeunatoire a été offert par l'Ecole doctorale.

### **➤ CLED du jeudi 02 décembre 2021 sur le budget prévisionnel des ED**

Le directeur de l'ED SJPEG explique que le budget alloué à la Maison Du Doctorat (MDD) est en général identique à celui alloué l'an passé et il y a deux ans. Le directeur de l'ED SJPEG précise que, compte-tenu des critères d'affectation aux ED (une partie forfaitaire et une partie variable calculée sur des indicateurs lissés sur 2 ans à savoir le nombre de doctorants et le nombre de soutenances), il est un peu en augmentation pour l'ED SJPEG.

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil que le budget alloué à l'ED SJPEG pour l'année 2022 est de 44 000 € (contre 40 000 € l'an passé). Le directeur de

l'ED SJPEG précise que, sur les 44 000 €, 10 533 € sont alloués à l'aide à la mobilité des doctorants (critère de la MDD est le nombre d'inscrits sur 2 ans) ; 13 927 € à la participation aux jurys de thèse (critère de la MDD est le nombre de soutenance sur 2 ans) et le reste du budget sera alloué au fonctionnement de l'ED SJPEG dont la rémunération des intervenants dans le cadre du programme de formation doctorale.

➤ **Autoévaluation et HCERES**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que le HCERES a communiqué de nouveaux documents avec des nouveaux indicateurs.

Le directeur de l'ED SJPEG rapporte une information communiquée lors d'une réunion avec la MDD, mais imprécise à ce stade, selon laquelle l'arrêté de mai 2016 pourrait être modifié prochainement, et qu'un contrat doctoral de droit privé pourrait voir le jour, sans que l'on sache encore s'il aurait ou non vocation à se substituer au financement Cifre.

➤ **Point sur les Autorisation à Codiriger une Thèse (ACT)**

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil qu'une ACT a été accordée à Alexandre MAYOL (doctorant : Ali Benyahia) et à Jens ABILDTRUP (doctorant : Nikola Jovanovic), par le Conseil Scientifique du 30 novembre 2021.

➤ **Point sur les Habilitation à Diriger des Recherches**

Les demandes d'inscription à l'HDR de Christophe DE BERNARDINIS et Jean-Félix DELILE sont en cours.

➤ **Point « Scolarité »**

A la date du 09 décembre 2021, 169 inscrits et environ 12 dossiers en attente dont ceux qui vont être auditionnés ce jour ou pour lesquels le Conseil doit donner un avis sur la dérogation de master.

Deux doctorants ont demandé un transfert vers une autre école doctorale (dont un doctorant pour lequel le Conseil de l'ED a émis un avis défavorable à la majorité pour une dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse).

Parmi les dossiers en attente, un dossier de transfert « entrant » en sciences économiques ; un doctorant dont son directeur de thèse a émis un avis défavorable et qui va peut-être changer de direction de thèse.

Le directeur de l'ED SJPEG a émis 3 refus d'inscription en 1<sup>ère</sup> année qui ont été suivis par la Vice-présidente en charge de la stratégie doctorale.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'une demande de césure est en cours et une autre a été initiée mais ensuite, a été suspendue en raison d'une situation conflictuelle entre la directrice de thèse et la doctorante. Le directeur de l'ED SJPEG précise que pour ce dernier dossier, la Vice-présidente en charge de la stratégie doctorale, les services RH de l'université et la direction de l'ED SJPEG vont tenter une médiation.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que 3 doctorants sont déclarés en abandon et un autre dossier en attente (la doctorante ne s'est pas réinscrite suite à une année de césure en 2020/21).

Concernant les soutenances 2021 (28 soutenances en 2021), le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que deux soutenances ont dû être reportées : un report demandé par les deux rapporteurs et un report du fait de l'abandon de la procédure par la doctorante.

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jochen Sohnle, directeur de l'ED SJPEG à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Jochen Sohnle explique au Conseil de l'ED SJPEG qu'Eve-Angéline LAMBERT s'est spontanément proposée pour l'assister dans ses missions en tant que directrice adjointe de l'ED SJPEG. Jochen Sohnle précise au Conseil qu'Eve-Angéline est professeure en sciences économiques et rattachée au laboratoire BETA.

Jochen Sohnle précise au Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il se retirera du Conseil et proposera son remplaçant lors de la première réunion 2022.

## **B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du vendredi 22 octobre 2021**

Le directeur de l'ED SJPEG soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du vendredi 22 octobre 2021.

*Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le projet de compte rendu de la réunion du vendredi 22 octobre 2021.*

## **C. Dossiers individuels**

### **➤ Dossiers de 6<sup>ème</sup> année de thèse ou plus – Audition**

**14h00 à 14h15 – Mme DELIGNY-MALCHAIR / 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier CACHARD**

Comité de suivi : Mélanie Dubuy et Guy Deloffre

La doctorante présente ses recherches et explique les raisons de son retard.

La doctorante précise son calendrier prévisionnel menant à une soutenance avant fin 2022, pour des raisons professionnelles et aussi personnelles.

La doctorante répond aux questions du Conseil.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein de Mme Deligny.

*Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6<sup>ème</sup> année de thèse de Mme Deligny*

**14h15 à 14h30 – Mme BUCKI / 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction de Bruno PY**

Comité de suivi : Sophie Hocquet-Berg et Julie Léonhard

La doctorante présente ses travaux et l'état d'avancement de sa thèse.

La doctorante explique les raisons de son retard et présente ensuite son calendrier prévisionnel pour une soutenance au plus tard en octobre 2022.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 6ème année de thèse à temps plein de Mme Bucki.

***Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6ème année de thèse de Mme Bucki.***

**14h30 à 14h45 – Mme ATCHO / 7<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction de Jean-Denis MOUTON**

Comité de suivi : Yves Petit et Mélanie Dubuy

La doctorante présente son sujet de recherche et l'état d'avancement de ses travaux.  
La doctorante explique les raisons de son retard et précise que la soutenance est prévue au plus tard en juin 2022.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7ème année de thèse à temps plein de Mme Atcho.

***Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 7ème année de thèse de Mme Atcho.***

**14h45- 15h00 – Mme OVECHKINA / 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier CACHARD, Paul KLOTGEN et Paul KALINICHENKO**

Comité de suivi : Pierre Tifine et Rémi Dalmau

La doctorante présente ses travaux et l'état d'avancement de sa thèse.  
La doctorante explique les raisons de son retard.  
La doctorante précise que la soutenance est prévue en décembre 2022 avec dépôt de la thèse en octobre 2022.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 6ème année de thèse à temps plein de Mme Ovechkina.

***Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 6ème année de thèse de Mme Ovechkina.***

➤ **Dossiers de demande de dérogation de Master 2**

**Mme Paola EL GEMAYEL**

Discipline : Droit privé / Directrice de thèse pressentie : C. MENABÉ et J-B THIERRY (en attente ACT)

Laboratoire : IFG

Rapporteurs : Alexia GARDIN et Jérôme GERMAIN

Alexia Gardin lit son rapport dans lequel elle émet un avis favorable à la demande d'équivalence avec un master français.

Jérôme Germain lit son rapport dans lequel il émet également un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français.

***Le conseil vote à la majorité (une abstention) pour l'équivalence du diplôme de Mme Paola EL GEMAYEL avec un master français.***

**Mme Sanae OKACHA**

Discipline : Sciences de gestion / Directrice de thèse pressentie : Hélène YILDIZ

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Christian DIANOUX et Thierry COLIN

Christian Dianoux lit son rapport dans lequel son avis est mitigé, estimant ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer.

Le directeur de l'ED SJPEG lit le rapport de Thierry Colin qui émet un avis favorable mais, le master de la candidate ne comprenant pas de module d'initiation à la recherche, il conseille à la candidate de suivre des cours du Master Métiers du conseil et de la recherche.

Une discussion s'engage au sein du Conseil.

***Le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion et demande des informations complémentaires sur le contenu détaillé du master 2, sur le travail de recherche antérieur de la doctorante, le mémoire de master 2 et la liste des formations à la recherche qui ont été suivies par la candidate durant sa 1<sup>ère</sup> année de thèse au Maroc.***

**Mme Danielle BURKHARD**

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse : Christophe SCHMITT

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Anne STEVENOT et Thierry COLIN

Anne Stevenot lit son rapport dans lequel elle émet un avis très favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG lit le rapport de Thierry Colin qui émet un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français.

*Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Mme Danielle BURKHARD avec un master français.*

Jean-Noël ORY, pour qui il s'agit du dernier conseil d'ED, tient à remercier sincèrement l'ensemble des membres du conseil pour la confiance qu'ils lui ont témoignée durant ces 4 ans 1/2 qui se sont écoulés. Il dit tout le plaisir qui a été le sien à présider ces réunions qui, même lorsqu'elles consacrées à aborder des questions délicates ou des situations difficiles, se sont tenues dans une ambiance sereine et propice au débat. Il remercie également les représentants des doctorants, ainsi que ceux de l'association de l'ED SJPEG, pour leur implication. Il a un mot tout particulier pour ses trois collaborateurs directs à l'ED SJPEG (Sandrine, Juliette et Stéphane) et à l'attention des deux collègues (Katia B. et Jochen S.) qui ont accepté successivement la fonction de directeur.trice-adjoint.e, ingrate car non reconnue au plan administratif, mais essentielle au fonctionnement de l'école doctorale. Déçu de ne pas pouvoir honorer son départ comme il se doit par un moment de convivialité en raison des contraintes sanitaires, J-N Ory précise qu'il quitte ses fonctions en étant serein, car ayant entière confiance en son successeur qui connaît déjà les rouages et "arcanes" de cette fonction de direction, pour s'être pleinement impliqué à ses côtés depuis deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG, remercie les membres présents et clôt la réunion à **15h40** 🙄